



Probleme de caution de location

Par **kardon27**, le **23/04/2008** à **18:43**

Bonjour rn rn Je viens de trouver une location dans ma commune, mais le propriétaire me réclame, une caution et trois mois de loyer d'avance .rnA t-il le droit ???rnMerci d'avance pour vos réponses

Par **Sagel**, le **24/04/2008** à **22:32**

Bonsoir,rnrnSuite à une nouvelle loi sur le logement, la caution est seulement d'un mois et non plus de trois comme avant.rnrnEt non, les trois mois d'avance ne sont pas légaux. Maintenant, si tu peux financièrement et si tu veux lui donner les trois mois d'avance pour avoir le logement, demande-lui un écrit signifiant que tu as payé trois mois d'avance et que, par conséquent, tu n'auras pas à payer de loyer du XX/XX/XXXX jusqu'au XX/XX/XXXX.rnrnMais un propriétaire qui demande autant d'argent, c'est louche. Passes-tu par une agence ? Ou bien est-ce un particulier ? Dans ce dernier cas, prend toutes les garanties possible. Ou si possible, va voir ailleurs s'ils ne veut pas revenir sur ses conditions !